

LE MOT DU MAIRE



Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et suite à la large consultation proposée aux habitants, j'ai souhaité que les grandes orientations présentées en réunion publique le 10 mars dernier, vous soient restituées dans le cadre de cette exposition itinérante.

Document stratégique et réglementaire de référence pour les autorisations d'urbanisme, le PLU répond aux enjeux du territoire et construit un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) respectueux de l'environnement. La révision décidée par la Municipalité a pour objectif de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives, de s'adapter aux nouveaux enjeux de territoire, tout en préservant le cadre de vie et l'attractivité de notre ville, auxquels nous sommes tant attachés.

Après l'élaboration du diagnostic et de ses enjeux, la Municipalité a donc travaillé à la réalisation d'un PADD partagé ambitieux, qui va permettre à notre ville de se projeter sereinement dans l'avenir.

Florence Portelli
Maire de Taverny
Vice-présidente de la Région Île-de-France

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal de Taverny a voté, le 21 novembre 2019, la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Les études ont débuté à la mi-janvier 2021, ce qui marque le lancement de la concertation préalable.

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de référence en matière d'urbanisme et de développement durable. Il fixe les principaux objectifs de la municipalité en matière d'urbanisme et les traduit en règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire en déterminant, pour chaque secteur de la commune, les règles de constructibilité et de protection qui devront s'appliquer.

Le Plan Local d'Urbanisme s'applique uniquement au territoire communal, mais il doit tenir compte de l'inscription de la commune dans un territoire plus large.

1 Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite Loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme est à la fois un document d'orientations stratégiques et politiques et un document fixant des règles précises d'utilisation des sols qui s'imposent à tous.

À ce titre, il a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets, avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement, et enfin, sur le quotidien de ceux qui vivent le territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme doit impérativement respecter les principes généraux énoncés dans le code de l'urbanisme et doit intégrer les règles et les dispositions de l'État.

Il fixe les règles d'occupation du sol par des zones à vocation urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières.

Il doit également prendre en compte d'autres documents de portée supra-communale.

In fine, c'est un document réglementaire qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations et sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, ...).

2 De quoi se compose le Plan Local d'Urbanisme ?

- **LE RAPPORT DE PRÉSENTATION**
qui expose les choix retenus dans le PADD et justifie les règles d'urbanisme qui en découlent, sur la base d'un diagnostic complet.
- **LE PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
qui expose les grands enjeux et les objectifs d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 prochaines années.
- **LES OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
qui viennent compléter le PADD et le règlement pour des quartiers spécifiques à mettre en valeur, à restructurer ou à aménager.
- **LE RÈGLEMENT**
qui comporte un document graphique (plan de zonage) qui identifie les différentes zones et secteurs réglementaires et un document écrit qui fixe, quant à lui, les règles applicables à l'intérieur de chacun de ces zones et secteurs.
- **LES ANNEXES**
qui présentent les informations complémentaires sur les conditions d'utilisation du sol : Servitudes d'Utilité Publique (SUP), annexes sanitaires, ...

3 Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

La commune de Taverny a souhaité réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en mars 2005 car il constitue aujourd'hui un document trop ancien et inadapté aux enjeux contemporains et au contexte législatif et réglementaire.

Sans être exhaustif, l'équipe municipale entend répondre à d'importants enjeux portés dans la délibération de prescription de la procédure :

- accompagner l'urbanisation et la croissance démographique,
- maîtriser l'aménagement urbain pour conserver l'identité de Taverny,
- préserver et valoriser la qualité environnementale, paysagère et architecturale de Taverny,
- mettre en œuvre les conditions d'un territoire rayonnant en termes de développement économiques et d'emplois.

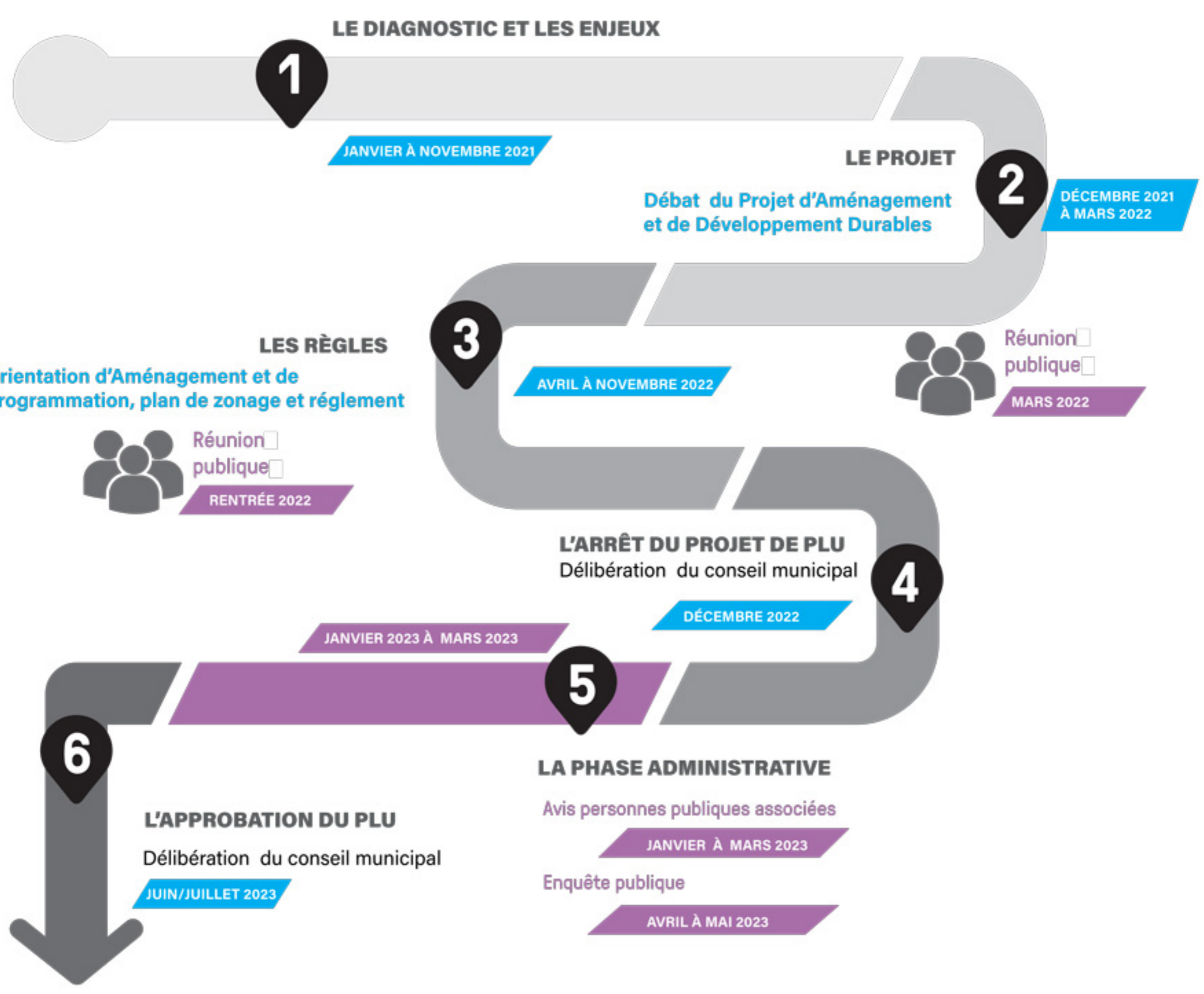
4 Calendrier prévisionnel de la procédure

Je participe !

DESSINONS ENSEMBLE LE TAVERNY DE DEMAIN

Pendant toute la durée des études, nous mettons à disposition des Taverniennes et des Tavernais plusieurs supports de concertation pour entendre leurs voix (cf. encart ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre ville de demain.



Informez-vous et participez

- des articles dans le magazine municipal de Taverny
- Une exposition publique évolutive disponible en mairie aux heures et jours ouvrables
- Des réunions publiques aux étapes clés de la procédure pour échanger et débattre des contenus
- Des publications régulières sur le site internet de la mairie, sur les réseaux sociaux pour prendre connaissance du projet depuis chez vous
- Un dossier ainsi qu'un registre de concertation, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

Vous pouvez également écrire :

- par courrier : Madame le Maire
2 place Charles de Gaulle
95150 Taverny
- ou par mail :
revision-plu@ville-taverny.fr

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation d'un Plan Local d'Urbanisme s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés, (...), d'équilibre social de l'habitat, (...).

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1 La population à Taverny



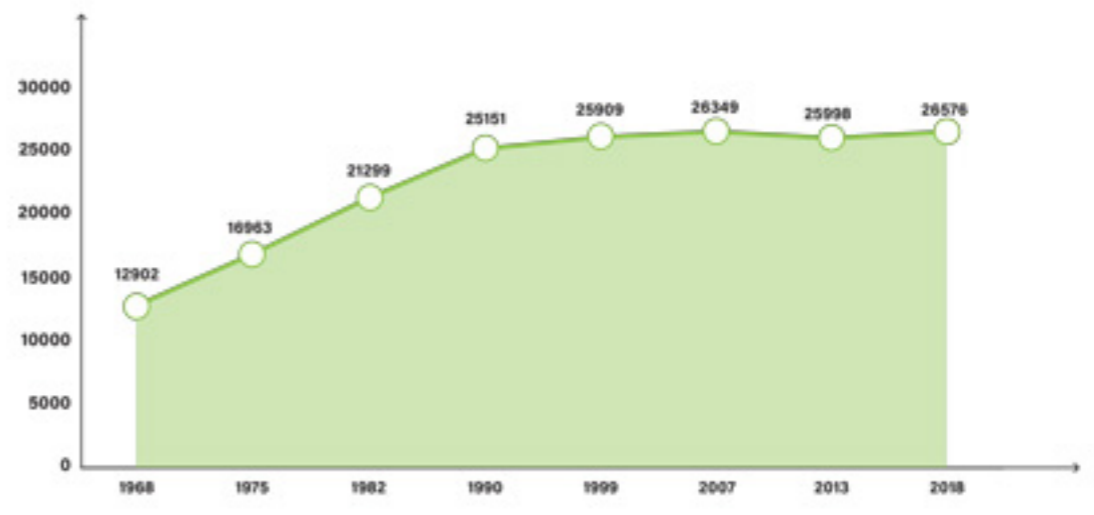
En termes de poids démographique, Taverny est la 4^{ème} commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Val Parisien avec 9,6% de la population communautaire.

Aussi, entre 2013 et 2018, la ville de Taverny présente un taux de croissance annuel moyen de 0,40%, inférieur à la moyenne communautaire qui est de 1,1%.

■ une croissance démographique réamorcée depuis 2013

La croissance démographique à Taverny est positive depuis 1968, malgré une relative stagnation entre 2008 et 2013.

Entre 2013 et 2018, la croissance démographique est repartie à la hausse avec une croissance annuelle de 0,4%, après une brève période de déclin entre 2008 et 2013.



Remarque

Les données d'analyse statistique développées ci-après émanent des dernières sources détaillées de l'Insee, à savoir le millésime 2013-2018.

■ une population jeune mais vieillissante



■ **près de 3 habitants sur 10** a moins de 20 ans. Cette part est d'ailleurs en baisse entre 2013 et 2018 (-2,7 points).

■ L'indice de vieillissement de la population est de **55**, à savoir que la commune compte 55 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. L'indice de vieillissement est légèrement supérieur à la moyenne du territoire communautaire. Cette proportion est en hausse (+1,8 point).



■ une croissance portée par le solde naturel

pour la période 2013-2018 :

■ Le solde naturel est de **0,7%** lié, notamment, à l'augmentation des personnes de 45-59 ans et 60-74 ans et plus alors que les 15 à 44 ans diminuent.

■ Le solde migratoire est de **-0,30%**, Taverny enregistre plus de départs que d'arrivées sur son territoire, du fait d'un parc de logements pas toujours adaptés au parcours résidentiel.

■ une nette progression des familles

■ Les **ménages avec famille demeurent encore majoritaires (69,4%)**, la majorité de celles-ci sont des couples avec enfant(s) (34,5%). Les ménages composés d'une personne seule enregistrent une baisse, mais on constate néanmoins que la part des familles mono-parentales augmente.



■ un desserrement des ménages qui s'estompe

■ Entre 2013 et 2018, la commune enregistre une légère hausse du nombre de personnes par ménage, ce qui est contraire aux évolutions nationales. Cette hausse peut s'expliquer par l'accueil de nouvelles familles sur la dernière période. On remarquera que la taille des ménages à Taverny est dans la moyenne départementale et légèrement supérieure à la moyenne communautaire.



2 Le logement à Taverny

■ un rythme de construction irrégulier

■ **11.158 logements** au total en 2018 avec une croissance constante depuis 2013, mais une dynamique de construction irrégulière. Une moyenne de 109 nouveaux logements par an pour la période 2008-2020.

■ un parc de grands logements prédominant

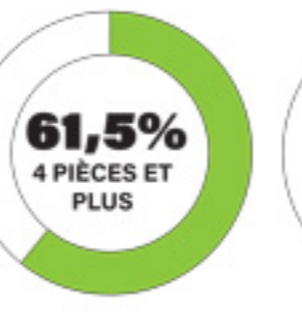
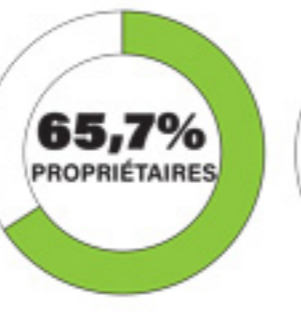
- **93,5%** de résidences principales.
- **61,5%** des résidences principales est composé de 4 pièces et plus.
- un tissu urbain plutôt équilibré avec près de **47%** de maisons dans le parc de logement existant.
- près de **66%** du parc est occupé par des propriétaires.
- **de forts enjeux de rénovation du parc ancien.** 10,8% des logements datent d'avant 1945 et 69,7% ont été construits entre 1945 et 1990.

■ un parc qui n'est plus en adéquation avec la structure des ménages

■ Le taux de sous-occupation est particulièrement marqué **avec 46,2%** du parc

■ une commune qui satisfait bientôt aux objectifs de logements sociaux de la Loi SRU : **23,28% au 1^{er} janvier 2021**

pour 2018 :



Quels objectifs pour demain ?

- maintenir la dynamique démographique
- permettre l'accueil d'une population nouvelle diversifiée
- encourager l'accueil de familles et de jeunes ménages grâce à un parcours résidentiel efficace
- maintenir la dynamique du desserrement des ménages
- appréhender les besoins du fait de l'accroissement du vieillissement de la population
- faire face au développement de la solitude et de la dépendance des personnes âgées
- diversifier le parc de logements pour répondre à tous les besoins : familles, personnes seules, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...
- encourager la rénovation du parc ancien pour atteindre de meilleurs objectifs de performance énergétique

Quelques définitions pour mieux comprendre

■ **le solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

■ **le solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

■ **Le desserrement des ménages** correspond à la réduction de la taille moyenne des ménages. Plusieurs facteurs y contribuent : la décohabitation, les recompositions familiales et le vieillissement de la population.

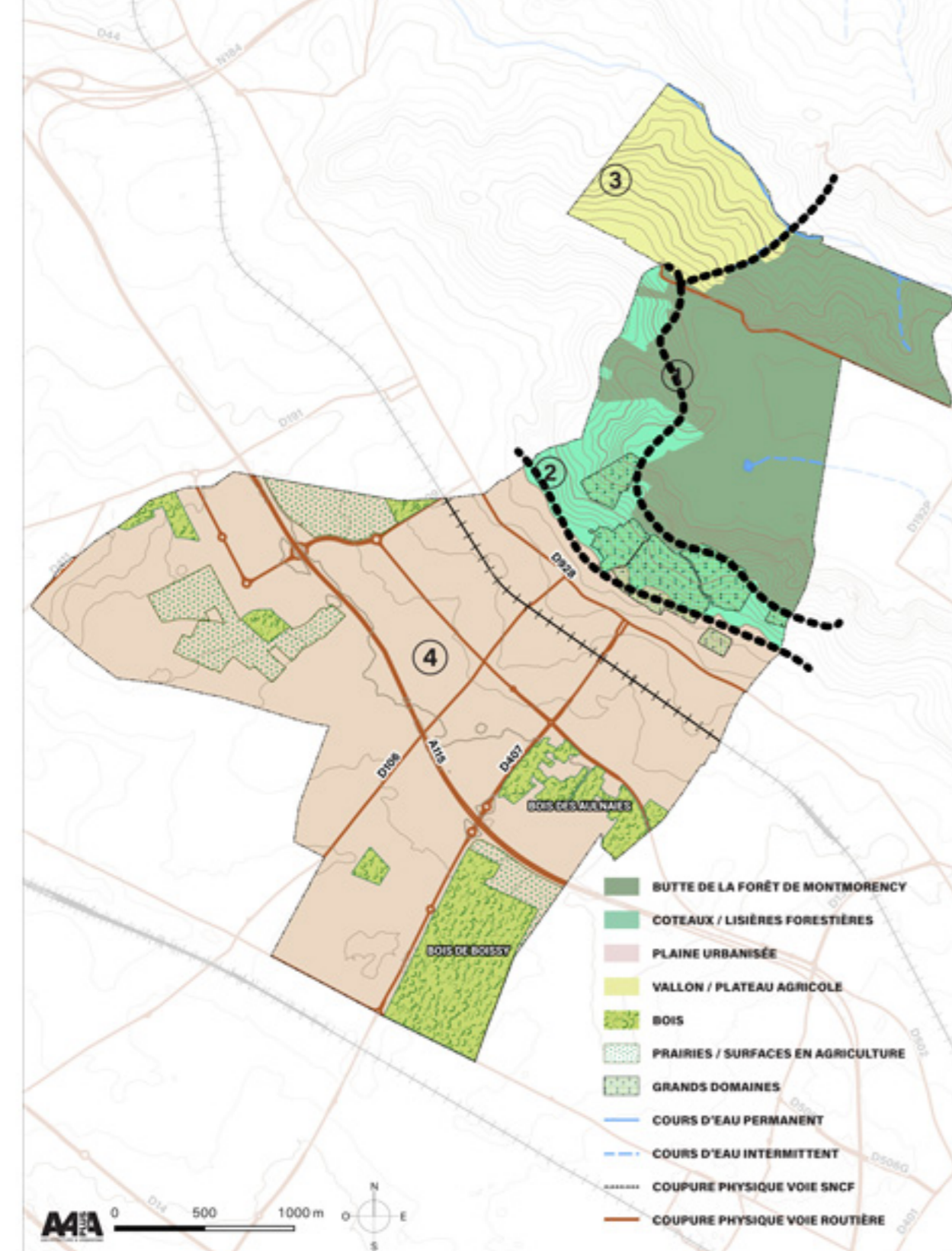
■ **Le parcours résidentiel** consiste à accompagner les locataires tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.)

■ **L'indice de jeunesse** se calcule en rapportant le nombre d'individus de moins de 20 ans au nombre d'individus de plus de 60 ans.

■ **La sous-occupation** d'un logement qualifie l'adéquation du parc de logements avec la taille des ménages. Un logement est sous-occupé lorsque le nombre de personnes qui y habitent est inférieur au même nombre de pièces +2. exemple : un ménage d'1 personne vivant dans un 3 pièces.

1 Le paysage à Taverny

LES PRINCIPALES ENTITÉS PAYSAGÈRES



■ un paysage local composé de 4 grandes ambiances

L'Atlas des Paysages du Val d'Oise précise que Taverny fait partie de l'entité paysagère **Buttes et Vallons de Carnelle, de l'Isle-Adam et Montmorency**. La commune bénéficie localement d'un patrimoine naturel riche, constitué d'une grande variété d'ambiances paysagère d'espaces boisés, lisière de forêt et d'espaces ouverts de cultures ou de prairies.

- la **butte de la forêt de Montmorency**, ①
- le **coteau, lisière du massif forestier**, ②
- le **vallon de Montubo**, ③
- la **plaine urbanisée** ponctuée de boisements, ④



LE GRADIENT ENVIRONNEMENTAL À TAVERNY



2 L'empreinte environnementale ...

■ une densité végétale importante au sein de l'enveloppe urbaine...

- **Les alignements d'arbres** présents sur certains axes de la commune comme le boulevard du 8 mai 1945, l'allée du Temps des Cerises ou encore la rue Pierre de Coubertin. Ils permettent d'orne ces rues, de les structurer mais aussi de les ombrager en été.
- **De nombreux espaces verts intra-urbains.**
 - Les **parcs, squares et jardins** qui sont des espaces de proximité à vocation de détente, de loisirs, de promenade comme, par exemple, l'Arboretum, le jardin de la Chapelle Rohan-Chabot, le parc Henri Leyma, le parc de Pontalis, le parc François Mitterrand, etc..
 - Les **accompagnements de voies publiques** qui sont de petits espaces verts qui agrémentent les vides aux abords des voies ou sur les places. A vocation de respiration et d'ornement, ces accompagnements de voirie participent au paysage urbain et à la qualité du territoire communal. On relève à par exemple : l'espace vert de l'esplanade de l'A115, la coulée verte, etc.

La commune est ainsi ressentie comme fortement aérée et qualifiée de « commune verte ».

310 ha
D'ESPACES
VERTS

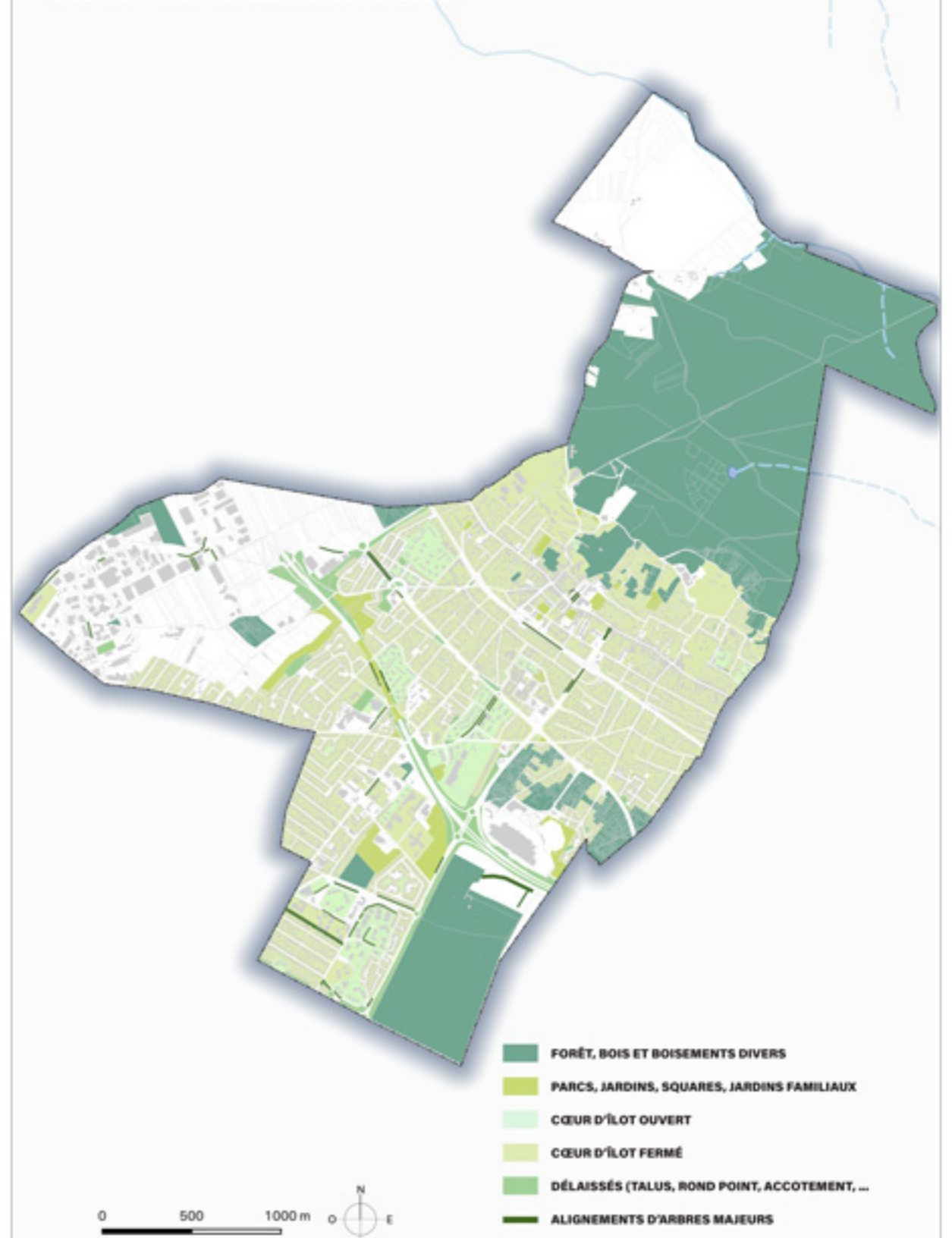
■ ... même si la commune ne dispose que de peu d'espaces naturels protégés

- Le territoire n'est pas concerné par des périmètres NATURA 2000 mais on recense **plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** :
 - La ZNIEFF de la forêt de Montmorency ;
 - La ZNIEFF du Vallon de Montubo - tourbière de la Cailleuse.
- on relève aussi **plusieurs espaces naturels spécifiques** comme la **réserve biologique dirigée** de la Tourbière et de la Cailleuse, ou encore la **propriété régionale de Boissy**. L'objectif ces périmètres identifiés est la préservation des paysages et des milieux naturels singuliers la commune de Taverny.

Quels objectifs pour demain ?

- préserver, protéger et valoriser les grands éléments emblématiques du paysage local
- préserver les zones naturelles remarquables et agricoles viables du territoire et limiter l'extension des parties urbanisées de la commune
- développer la trame paysagère dans le tissu urbain et traiter efficacement les lisières urbaines

BIODIVERSITÉ ET NATURE À TAVERNY





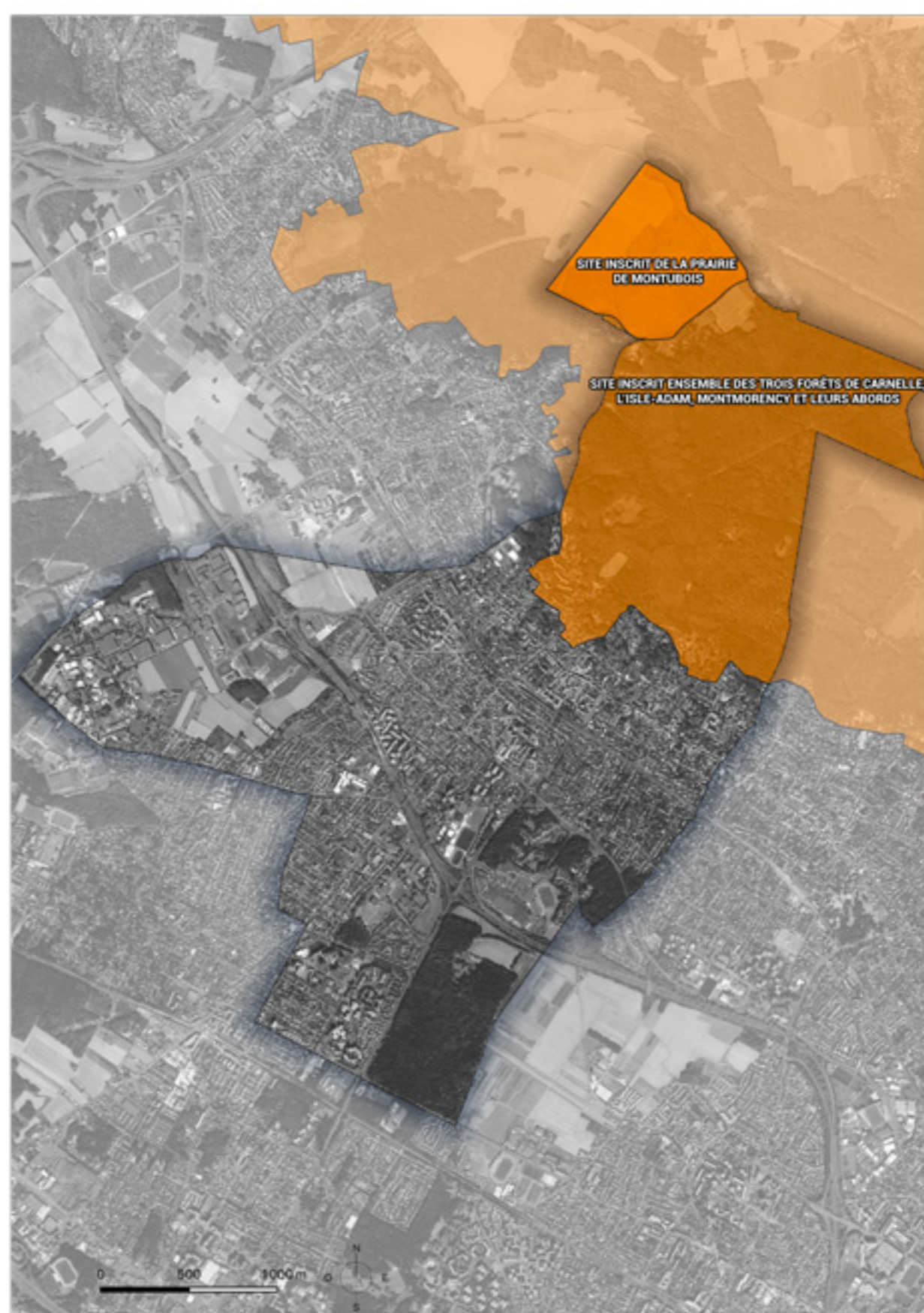
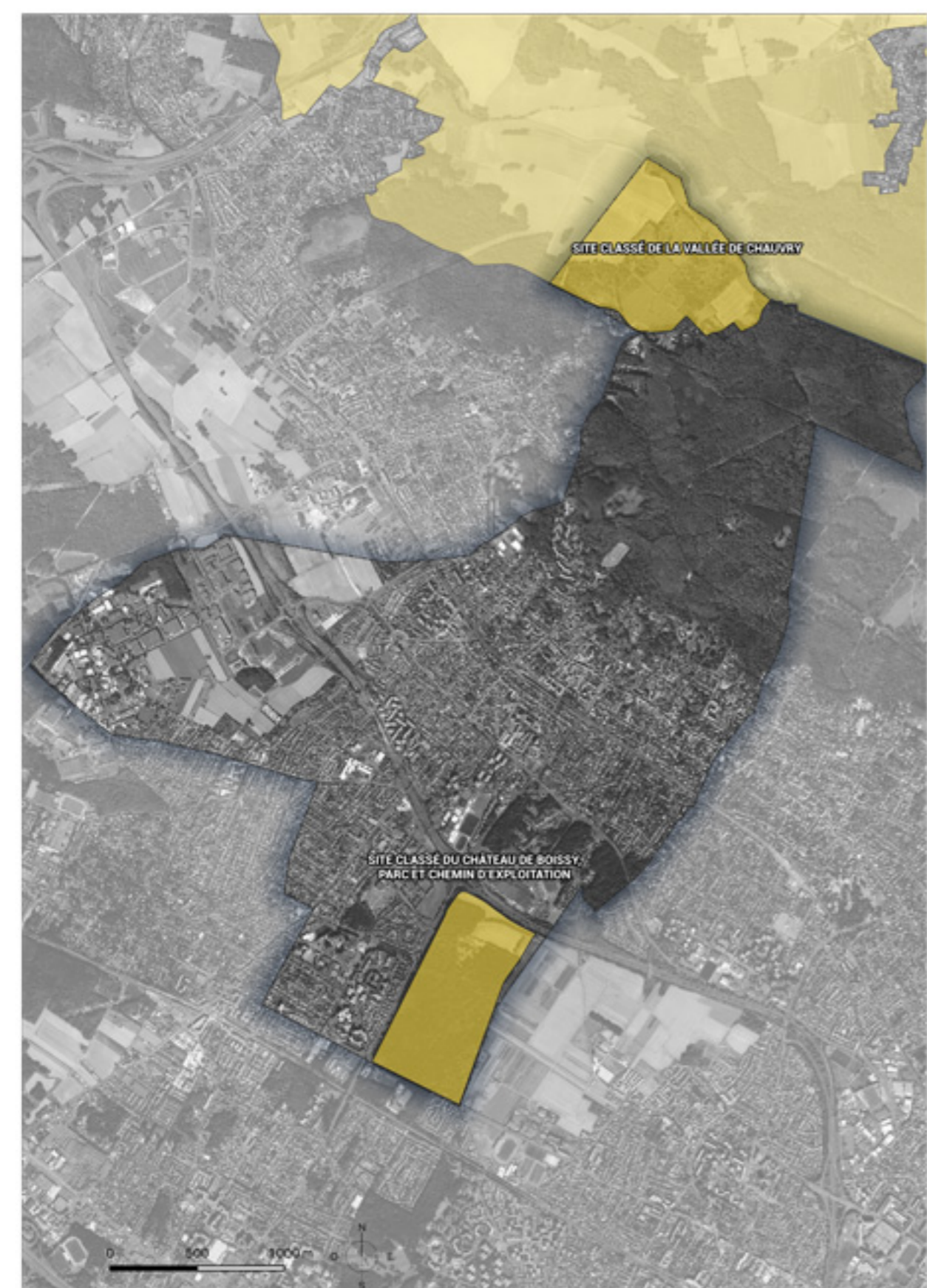
■ un territoire comptant 2 monuments historiques...

- l'église de Notre-Dame, classée en 1846
- le Domaine de Boissy, inscrit en 2020.



■ ... 2 sites classés et 2 sites inscrits...

- le site classé de la Vallée de Chauvry,
- le site classé de la Vallée du Château et du Parc de Boissy,
- le site inscrit de la Prairie de Montubois,
- le site inscrit du Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle Adam, Montmorency et leurs abords



■ ... ainsi qu'une forte densité patrimoniale bâtie et non bâtie

Outre les servitudes d'utilité publique à vocation patrimoniale, la ville de Taverny compte **un important «petit patrimoine»** témoin de la richesse historique du territoire dont les éléments les plus significatifs sont les suivants :

- le patrimoine emblématique et historique ;
- les grandes demeures ;
- le bâti villageois ;
- les maisons bourgeoises ;
- l'habitat pavillonnaire en meulière, témoin d'une architecture locale ;
- les bâtiments singuliers comme la gare par exemple.

Quels objectifs pour demain ?

- préserver et valoriser le patrimoine remarquable bâti et non bâti et limiter les mécanismes d'érosion patrimoniale vis-à-vis des projets de construction.
- conserver le cadre de vie et les caractéristiques villageoises de certains secteurs.



LE PROJET : LE PADD

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet politique des Élus pour l'avenir de la ville à l'horizon 10-15 ans.

Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers, mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD.

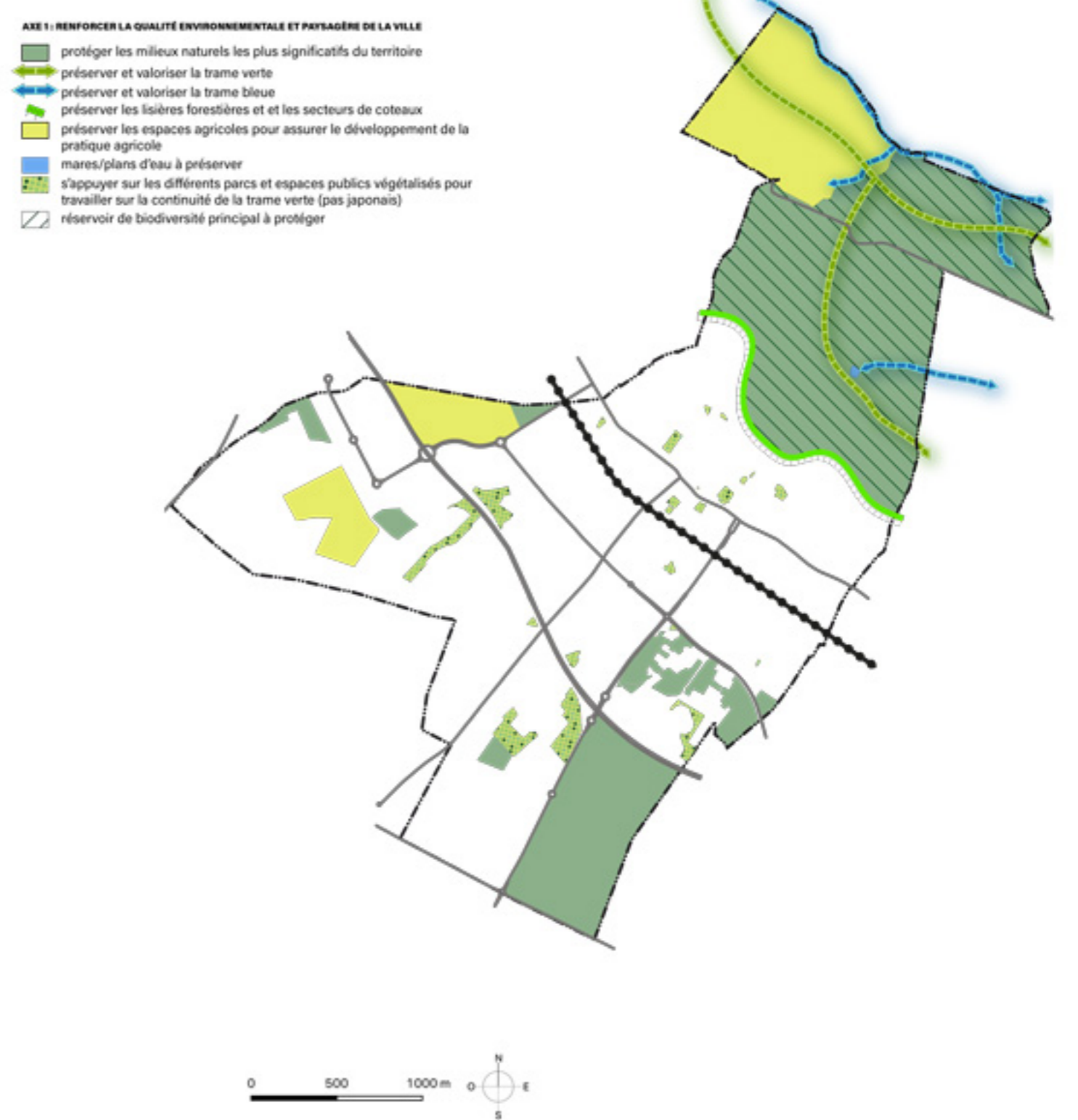
Le PADD de Taverny comprend 9 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en œuvre grâce au PLU.



AXE #1 **une ville nature**
préserver, valoriser, révéler les éléments singuliers des milieux naturels et paysagers du territoire et, ainsi, favoriser la biodiversité

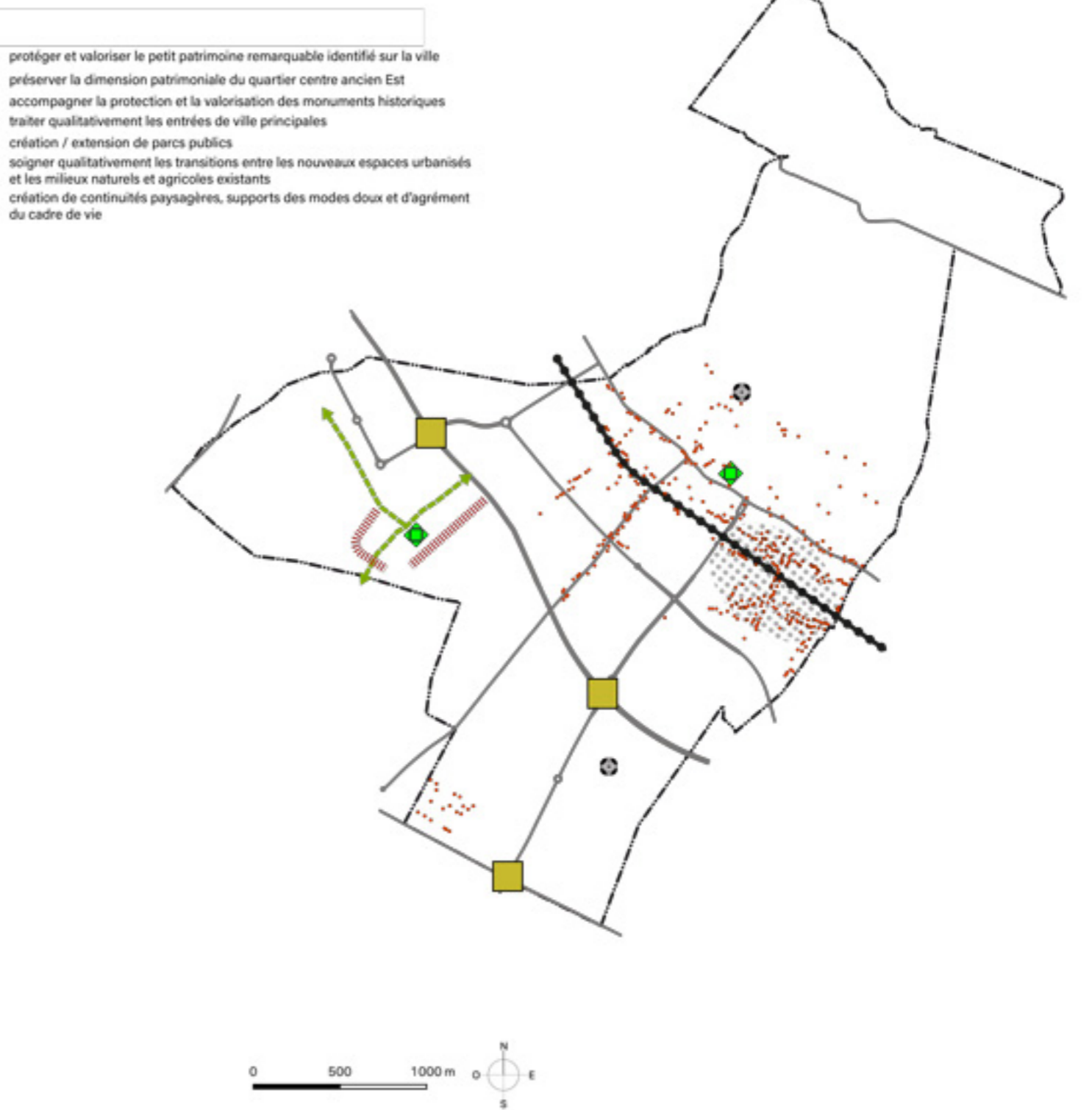


- ORIENTATION 1.1**
PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS : VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE
- ORIENTATION 1.2**
CONSOLIDER LA TRAME VERTE DANS UN TERRITOIRE «FORTEMENT» URBANISÉ
- ORIENTATION 1.3**
MIEUX INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT
- ORIENTATION 1.4**
PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS



AXE #2 **une ville de qualité, fière de son patrimoine**
conforter les atouts de la ville au bénéfice d'un cadre de vie qualitatif en revendiquant et en se réappropriant son patrimoine

- ORIENTATION 2.1**
VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI, CONSTITUTIF DE L'IDENTITÉ DE LA VILLE ET DES QUARTIERS
- ORIENTATION 2.2**
METTRE EN VALEUR LA NATURE EN VILLE
- ORIENTATION 2.3**
MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES URBANISÉS
- ORIENTATION 2.4**
AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC
- ORIENTATION 2.5**
METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE NATUREL DE QUALITÉ
- ORIENTATION 2.6**
RÉINTÉGRER L'EAU AU CADRE DE VIE



AXE #3
une ville culturelle
développer et transmettre les patrimoines vivants, matériels et immatériels



ORIENTATION 3.1
TRANSMETTRE LES PATRIMOINES ARTISTIQUES EN FAVORISANT LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS ET LA CRÉATION CONTEMPORAINE

ORIENTATION 3.2
INVESTIR LE CHAMPS DES NOUVELLES PRATIQUES CULTURELLES

ORIENTATION 3.3
POURSUIVRE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT CULTUREL DE LA VILLE



AXE #4
une ville dynamique
conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement



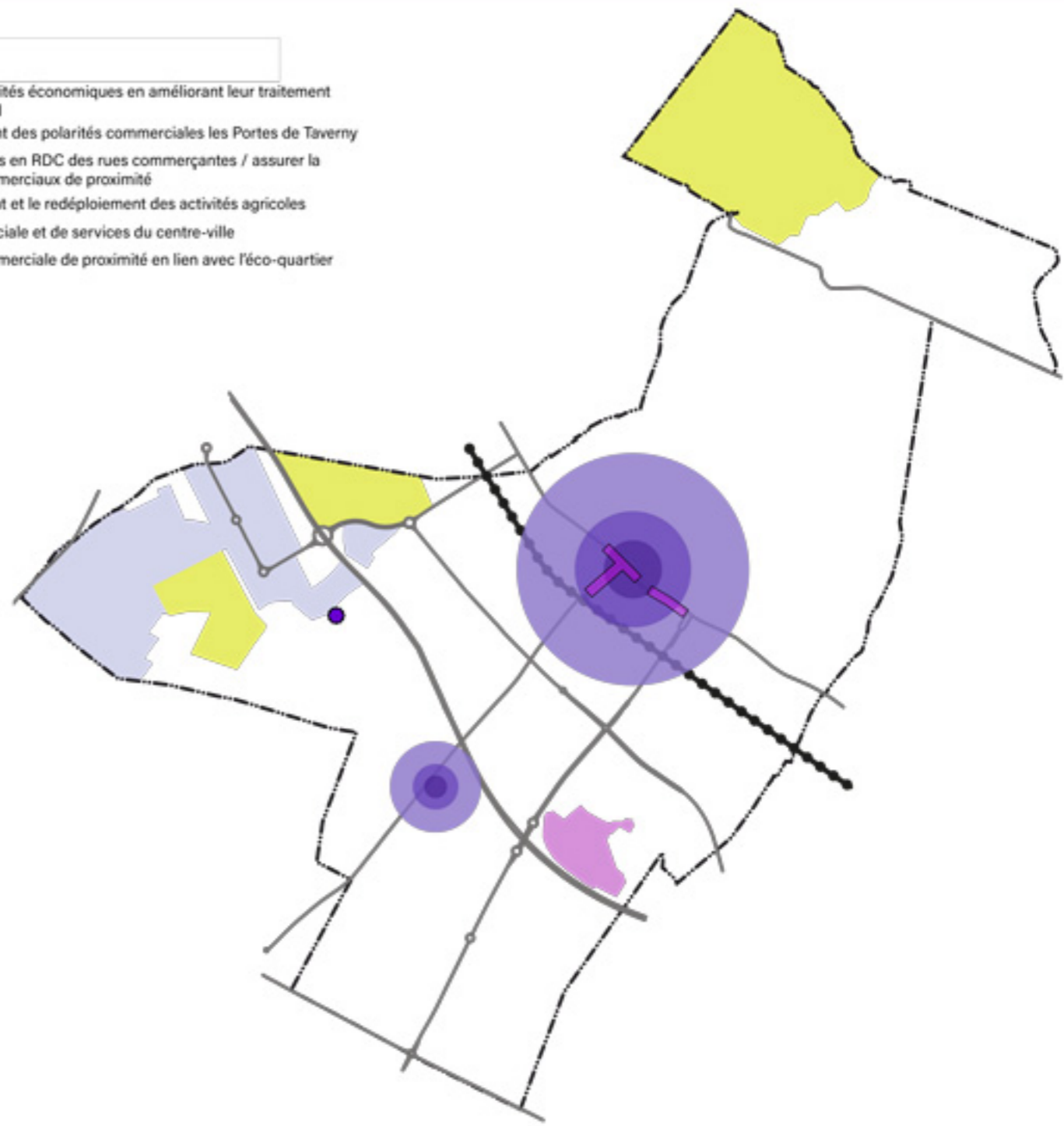
ORIENTATION 4.1
SOUTENIR, DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET MARAÎCHÈRES

ORIENTATION 4.2
CONFORTER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES

ORIENTATION 4.3
PÉRENNISER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

ORIENTATION 4.4
SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

- conforter les secteurs d'activités économiques en améliorant leur traitement paysager et environnemental
- accompagner le rayonnement des polarités commerciales les Portes de Taverny
- (re)dynamiser les commerces en RDC des rues commerçantes / assurer la protection des linéaires commerciaux de proximité
- encourager le développement et le redéploiement des activités agricoles
- renforcer la polarité commerciale et de services du centre-ville
- créer une nouvelle offre commerciale de proximité en lien avec l'éco-quartier



AXE #5
une ville sûre
inscrire le bien-être et le bien-vivre des habitants dans la ville



ORIENTATION 5.1
S'APPUYER SUR LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ, DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

ORIENTATION 5.3
METTRE EN PLACE DES ACTIONS EN VUE DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉINSERTION

ORIENTATION 5.2
DÉVELOPPER LA VIDÉO-PROTECTION, FACTEUR DE TRANQUILLITÉ, SUR LE TERRITOIRE

ORIENTATION 5.4
DÉVELOPPER LES MOYENS POUR LA POLICE MUNICIPALE



AXE #6
une ville solidaire
répondre aux défis d'un territoire de cohésion



ORIENTATION 6.1
ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR TOUS ET ACCESSIBLES PAR TOUS

ORIENTATION 6.2
RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

ORIENTATION 6.3
METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'HABITAT ASSURANT UN VÉRITABLE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET UNE OFFRE ADAPTÉE

ORIENTATION 6.4
ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE

ORIENTATION 6.5
DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

ORIENTATION 6.6
CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE BIAIS D'UNE OFFRE POUR TOUS



- développer l'offre de mixité sociale par la mise en place de logements sociaux
- pérenniser les équipements militaires
- compléter le maillage et l'offre en équipements publics complémentaires en lien avec le futur éco-quartier
- proposer une gamme d'hébergement spécifique pour les personnes âgées
- programmer un haut lieu d'équipement culturel : le château du Haut-Terre
- accompagner la modernisation et l'extension de l'hôpital de Taverny
- programmer le projet de piscine intercommunale
- projet de réaménagement du pôle gare de Taverny



AXE #7
une ville exemplaire
faire de la ville de Taverny une référence en matière d'écologie urbaine



- ORIENTATION 7.1**
PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ENJEUX DU 21ÈME SIÈCLE
- ORIENTATION 7.2**
ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE
- ORIENTATION 7.3**
PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU
- ORIENTATION 7.4**
POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

- ORIENTATION 7.5**
ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA SANTÉ
- ORIENTATION 7.6**
PRENDRE EN COMPTE LA CAUSE ANIMALE DANS LE PROJET DE LA VILLE
- ORIENTATION 7.7**
PROMOUVOIR LE VERDISSEMENT DE LA VILLE
- ORIENTATION 7.8**
DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



AXE #8
une ville accessible
favoriser la mobilité pour tous



- ORIENTATION 8.1**
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE
- ORIENTATION 8.2**
FAVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCO-MOBILITÉ
- ORIENTATION 8.3**
FAVORISER LES ALTERNATIVES AU RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA VOITURE

- ORIENTATION 8.4**
ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ
- ORIENTATION 8.5**
MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL
- ORIENTATION 8.6**
OPTIMISER ET REPENSER L'OFFRE EN STATIONNEMENT AUTOMOBILE ET EN STATIONNEMENT VÉLO

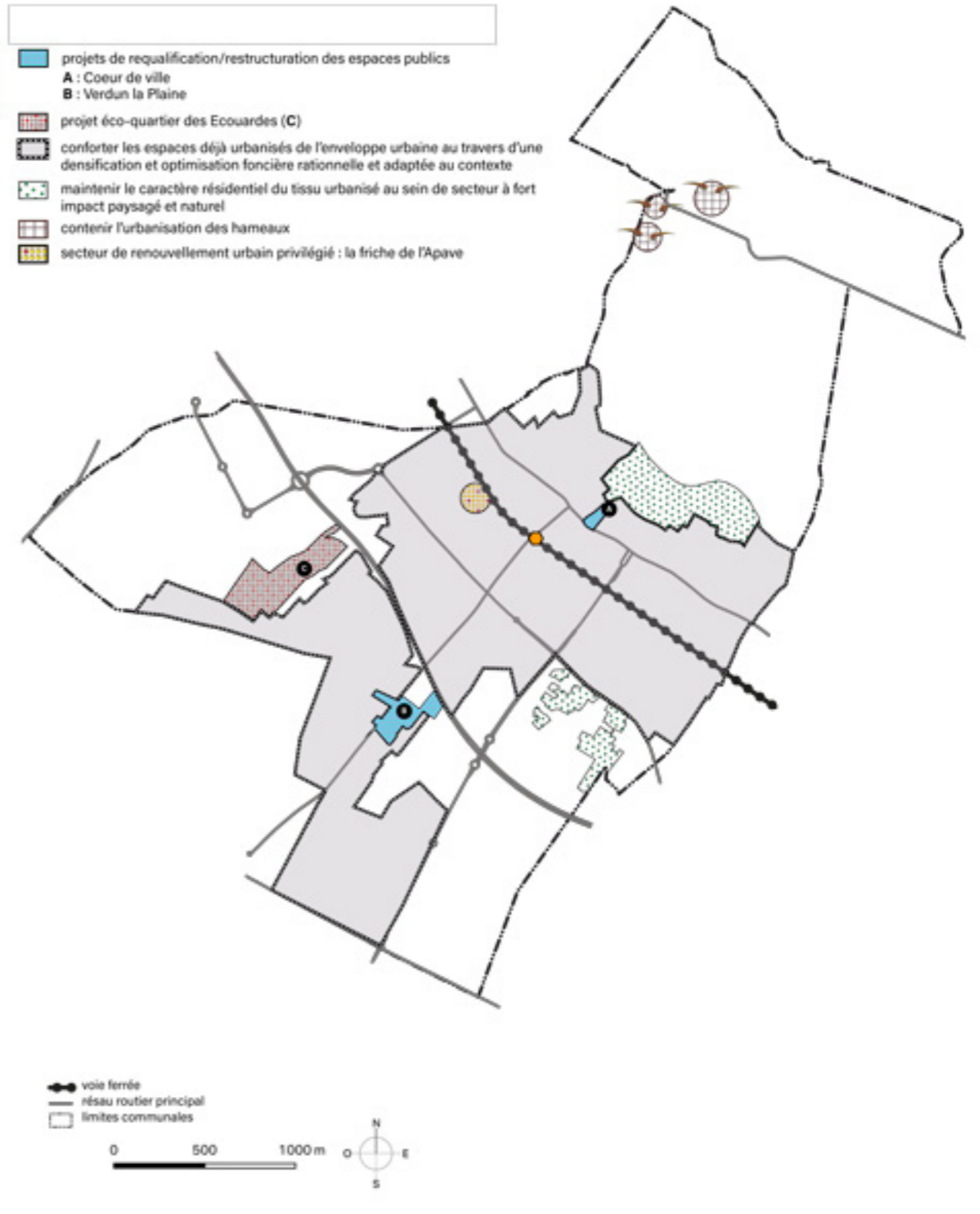


AXE #9
une ville structurée
assurer un développement urbain compact, maîtrisé et équilibré

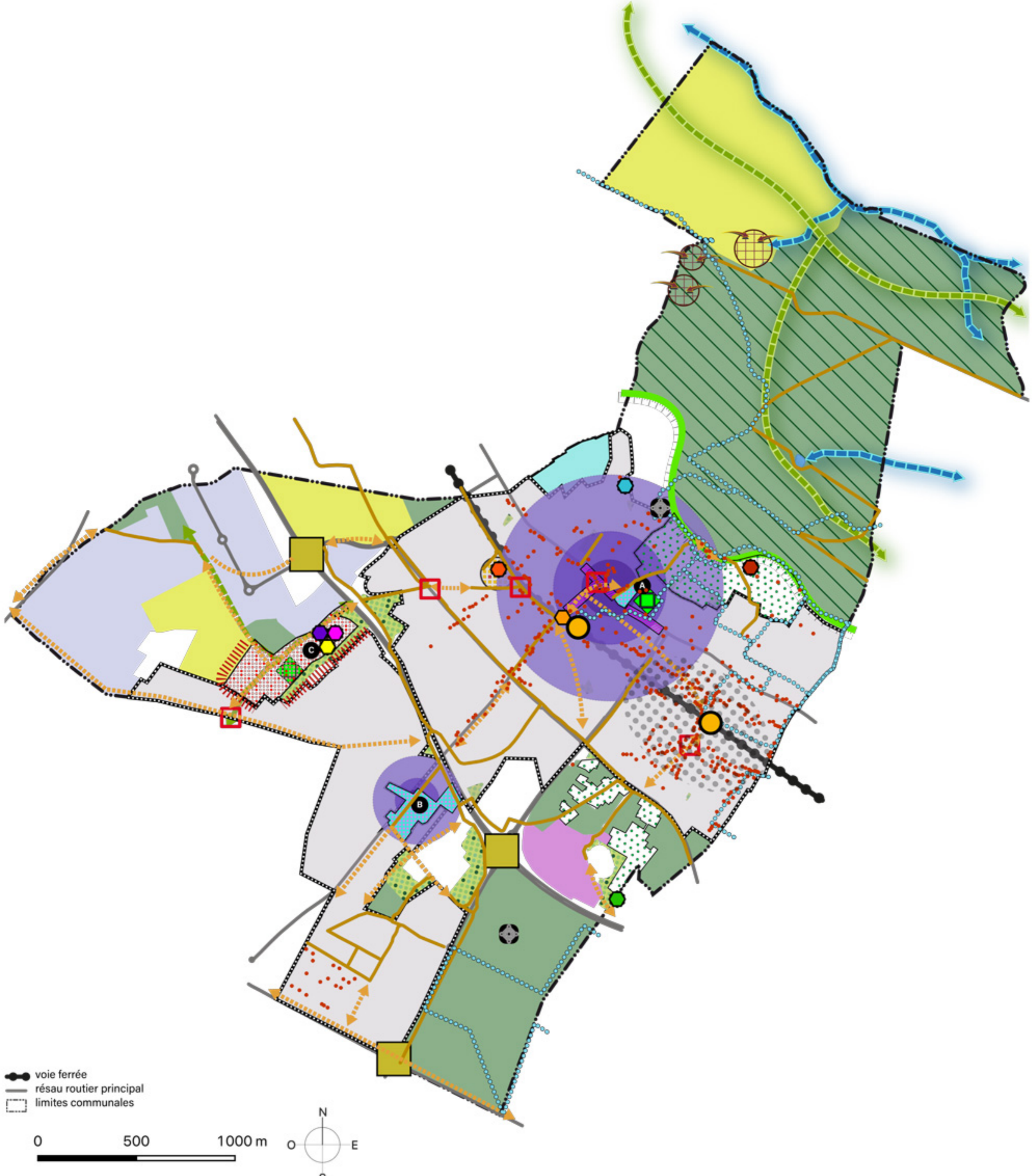


- ORIENTATION 9.1**
MAINTENIR UNE POPULATION RÉSIDENNELLE ET ACCUEILLIR UNE POPULATION NOUVELLE
- ORIENTATION 9.2**
ORGANISER UNE GESTION DE L'ESPACE LA PLUS ÉCONOME POSSIBLE POUR L'HABITAT
- ORIENTATION 9.3**
MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EN TENANT COMPTE DES CADRES SUPRA-COMMUNAUX
- ORIENTATION 9.4**
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTÉ

- ORIENTATION 9.5**
MAÎTRISER L'URBANISATION HORS DE L'ENVELOPPE URBAINE PRINCIPALE
- ORIENTATION 9.6**
ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE
- ORIENTATION 9.7**
FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'OFFRE DE LOGEMENTS
- ORIENTATION 9.8**
DÉVELOPPER UN MODÈLE URBAIN MESURÉ, HARMONIEUX ET DURABLE



CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



LES ORIENTATIONS DU PADD

AXE 1 : UNE VILLE NATURE

- protéger les milieux naturels les plus significatifs du territoire
- préserver et valoriser la trame verte
- préserver et valoriser la trame bleue
- préserver les lisières forestières et les secteurs de coteaux
- préserver les espaces agricoles pour assurer le développement de la pratique agricole
- mares/plans d'eau à préserver
- s'appuyer sur les différents parcs et espaces publics végétalisés pour travailler sur la continuité de la trame verte (pas japonais)
- réservoir de biodiversité principal à protéger

AXE 2 : UNE VILLE DE QUALITÉ, FIÈRE DE SON PATRIMOINE

- protéger et valoriser le petit patrimoine remarquable identifié sur la ville
- préserver la dimension patrimoniale du quartier centre ancien Est
- accompagner la protection et la valorisation des monuments historiques
- traiter qualitativement les entrées de ville principales
- création / extension de parcs publics
- soigner qualitativement les transitions entre les nouveaux espaces urbanisés et les milieux naturels et agricoles existants
- création de continuités paysagères, supports des modes doux et d'agrément du cadre de vie

AXE 3 : UNE VILLE CULTURELLE

orientations générales non cartographiables

AXE 4 : UNE VILLE DYNAMIQUE

- conforter les secteurs d'activités économiques en améliorant leur traitement paysager et environnemental
- accompagner le rayonnement des polarités commerciales les Portes de Taverny
- (re)dynamiser les commerces en RDC des rues commerçantes / assurer la protection des linéaires commerciaux de proximité
- encourager le développement et le redéploiement des activités agricoles
- renforcer la polarité commerciale et de services du centre-ville
- créer une nouvelle offre commerciale de proximité en lien avec l'éco-quartier

AXE 5 : UNE VILLE SÛRE

orientations générales non cartographiables

AXE 6 : UNE VILLE SOLIDAIRE

- développer l'offre de mixité sociale par la mise en place de logements sociaux
- pérenniser les équipements militaires
- compléter le maillage et l'offre en équipements publics complémentaires en lien avec le futur éco-quartier
- proposer une gamme d'hébergement spécifique pour les personnes âgées
- programmer un haut lieu d'équipement culturel : le château du Haut-Terre
- accompagner la modernisation et l'extension de l'hôpital de Taverny
- programmer le projet de piscine intercommunale
- projet de réaménagement du pôle gare de Taverny

AXE 7 : UNE VILLE EXEMPLAIRE

orientations générales non cartographiables

AXE 8 : UNE VILLE ACCESSIBLE

- encourager l'intermodalité des pôles gares de Taverny et de Vaucelles
- conforter et entretenir le maillage cyclable existant
- compléter le maillage cyclable de et vers les différentes polarités du territoire
- conforter et entretenir le maillage des sentiers piétons de découverte du patrimoine paysager et historique de la ville
- aménager les carrefours pour sécuriser les différents flux de mobilité

AXE 9 : UNE VILLE EXEMPLAIRE

- projets de requalification/restructuration des espaces publics
A : Coeur de ville
B : Verdun la Plaine
- projet éco-quartier des Ecouardes (C)
- conforter les espaces déjà urbanisés de l'enveloppe urbaine au travers d'une densification et optimisation foncière rationnelle et adaptée au contexte
- maintenir le caractère résidentiel du tissu urbanisé au sein de secteur à fort impact paysagé et naturel
- contenir l'urbanisation des hameaux
- secteur de renouvellement urbain privilégié : la friche de l'Apave

Remarque

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que les axes du PADD ne revêtent pas de caractère d'importance ou de hiérarchie. Tous sont à considérer de la même façon dans le cadre d'une ambition politique globale et transversale.